

République française

Département du Gers

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA ROMIEU
Délibération 2026_044**

L'an deux mille vingt six et le vingt-neuf juin à vingt heure, le Conseil municipal de la commune de LA ROMIEU régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle du Conseil, rue du puits, sous la présidence de M. CAMBOURNAC Thierry.

PRESENTS : CAMBOURNAC Thierry, CASTAING Laurence, GASNIER Marie-José, COUPEY Jean, JACQUES Dominique, GUCKER-MAILLARD Agnès, RIVET Ingrid, LACOME Fabien, CASTAY Lionel, DELOUS Fabrice, LABADIE Paul, MAUREL Vanessa.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : LAMARQUE Hervé a donné procuration à GASNIER Marie-José

ABSENTS : DURANT Christine, MIJNSBERGEN Cornelis.

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA LOMAGNE GERMOISE PORTANT TANSFERT DE LA COMPETENCE SUPPLEMENTAIRE « PERISCOLAIRE »

M. le Maire fait savoir aux membres du Conseil municipal que le Conseil de la communauté a décidé, par délibération du 27 mai 2026, de procéder à la modification des statuts communautaires pour intégrer la compétence supplémentaire « Création et gestion des accueils de loisirs de la maternelle à l'élémentaire sur le temps périscolaire (y compris les mercredis). ».

Il rappelle la procédure de modification statutaire prévue à l'article L.5217-11 du CGCT et soumet cette modification statutaire à l'avis du conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la modification des statuts communautaires portant intégration de la compétence supplémentaire « Création et gestion des accueils de loisirs de la maternelle à l'élémentaire sur le temps périscolaire (y compris les mercredis). » telle que définie ci-dessus et intégré au projet de statuts modifié joint en annexe,
- demande à Monsieur le Préfet du Gers de prendre l'arrêté modificatif correspondant,
- confie à M. le Maire le soin d'accomplir toutes démarches nécessaires.

Ainsi délibéré, ledit jour 29 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Thierry CAMBOURNAC

